

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_58
id. 4524

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES, M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Le syndicat mixte "Tarn-et-Garonne Numérique" a été créé par arrêté préfectoral le 1^{er} février 2016 avec pour objet l'aménagement numérique du territoire et la promotion et le développement des usages numériques.

Il regroupe le Conseil départemental, 9 intercommunalités ainsi que la commune de Reyniès.

Une modification des statuts du syndicat est en cours afin d'intégrer les communes de Lacourt-Saint-Pierre et Escatalens qui ont rejoint l'agglomération de Montauban mais ne sont pas concernées par le projet d'initiative privée qui s'y développe depuis 2013 sur 8 communes.

Comme spécifié dans le règlement intérieur du syndicat, adopté le 14 avril 2016, la participation des membres du syndicat s'établit selon le principe suivant :

- le Conseil départemental participe à hauteur de 2/3 des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- les autres membres participent à hauteur de 1/3 de ces mêmes dépenses, au prorata de leur population.

Conformément aux orientations du programme du syndicat, voté le 20 juin 2016, les actions d'aménagement du syndicat se sont concentrées autour de deux axes :

- La montée en débit de l'ADSL pour près de 15 000 foyers et entreprises jusqu'alors très pénalisés, à travers 79 opérations, essentiellement en zone rurale. Les 8 dernières opérations de ce marché attribué à Orange seront achevées d'ici l'été prochain.
- La fibre optique pour tous qui, après consolidation des études d'ingénierie en 2017 et procédures d'appel à candidatures en 2018, a permis l'attribution d'une Délégation de Service Public (DSP) à Altitude Infrastructure pour la construction et l'exploitation pendant 30 ans – via la société de projet "Octogone Fibre" – d'un réseau 100 % fibre optique qui raccordera tous les foyers, dans tous les territoires d'ici fin 2022.

Les opérations de montée en débit, qui constituent un actif fibre optique important exploité dans le cadre de la DSP, ont fait l'objet de deux emprunts en 2017 et 2019 pour un montant total de 12,2 millions d'euros portés par "Tarn-et-Garonne Numérique".

La DSP fibre optique appelle quant à elle une subvention publique de l'ordre de 21,7 millions d'euros (pour un coût global de l'ordre de 244 millions d'euros incluant

la construction nominale (127 millions d'euros) et les coûts de raccordement, d'extensions, de maintenance et d'exploitation durant 30 ans (117 millions d'euros)).

L'ensemble des investissements publics s'élève à près de 34 millions d'euros dont 12,2 millions d'euros sont déjà engagés et financés par "Tarn-et-Garonne Numérique" via l'emprunt.

Les cofinancements définitifs de l'Etat (jusqu'à 20 millions d'euros) et de la Région Occitanie (jusqu'à 7,2 millions d'euros) sont en cours d'instruction et viendront préciser l'effort financier définitif qui sera porté pour les 2/3 par le Département, et pour le 1/3 restant par les autres membres du syndicat au titre de la réalisation de ce programme structurant.

Ainsi, en 2019, pour le Conseil départemental, ce sont deux contributions qui sont appelées par le syndicat mixte "Tarn-et-Garonne Numérique" répartis de la façon suivante :

- budget principal 2019, section fonctionnement : 213 555 €
- budget annexe 2019, section investissement : 822 952 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, pour 2019, les contributions départementales appelées par le syndicat "Tarn-et-Garonne Numérique" réparties de la manière suivante :
 - budget principal de fonctionnement : 213 555 € sur la ligne budgétaire 65618 SF 91,
 - budget annexe - subvention d'investissement : 822 952 € sur la ligne budgétaire 204163 SF 91.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC